

DELIBERATION N° 222-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

**Absents excusés représentés :** BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

**Nombre de délégués votants :** 57

**OBJET : ENVELOPPE ANIMATION VIE SOCIALE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA MORTE VIVANTE**

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), signée en 2023, la Communauté de Communes de la Matheysine, la CAF, le Département, la MSA et toutes les communes du territoire se sont engagés à coopérer avec l'ambition de rendre plus équitable, plus accessible et plus performante l'offre de services pour les habitants de la Matheysine. Un des axes stratégiques du Projet social de territoire concerne l'amélioration du vivre-ensemble. En lien avec cet objectif, la Communauté de Communes de la Matheysine réserve une enveloppe budgétaire de 10 000 € par an pour des projets d'animation de la vie sociale, portés par des associations locales, en complémentarité avec l'Espace de Vie Sociale et en partenariat avec les partenaires de la CTG.

Dans ce cadre, l'association La Morte Vivante a déposé une demande de subvention à hauteur de 2 000 €, pour son projet « L'entraide au service de la transition ».

**Description synthétique du projet :**

Développer un lieu de vie sociale à La Morte, avec un bar associatif, un espace jeux et librairie, un espace enfant, un espace montagne et l'accueil d'activités de découverte de l'environnement et de production de produits locaux (herboristerie, artisanat...), des animations autour du troc, de vide-dressing et d'ateliers bois.

Après étude du dossier de demande de subvention, le projet « d'entraide au service de la transition » est réputé conforme aux attendus exprimés par l'Intercommunalité.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € pour la réalisation de ce projet d'animation de la vie sociale.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 2 000 € à l'association La Morte Vivante pour son projet « Entraide au service de la transition » au titre de l'enveloppe affectée « Animation Vie Sociale » ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal ;
- AUTORISE Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

**La Présidente,**  
**Coraline SAURAT**

